

Constat de risque d'exposition au plomb CREP



Numéro de dossier : 30-10-18/2186
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 19/08/2020

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département :.....**Sarthe**

Adresse :.....**LE CHÂTEAU
LIEU-DIT CHÂTEAU RIVE SARTHE**

Commune :.....**72430 NOYEN SUR SARTHE**

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
**M. KIRK WILLIAM
LIEU-DIT CHÂTEAU RIVE SARTHE
72430 NOYEN SUR SARTHE**

Propriétaire :
**M. KIRK WILLIAM
LIEU-DIT CHÂTEAU RIVE SARTHE
72430 NOYEN SUR SARTHE**

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>

L'occupant est : **Sans objet, le bien est vacant**

Nom de l'occupant, si différent du propriétaire

Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans

NON	Nombre total : 0
	Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	FLORENT FRADET
N° de certificat de certification	1293^{ie} 11/05/2015
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	GINGER CATED
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10059284004
Date de validité :	09 2020

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	WARRINGTON
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	MICROLEADI / N3 - 755
Nature du radionucléide	Cobalt 57
Date du dernier chargement de la source	06/05/2018
Activité à cette date et durée de vie de la source	370 MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	915	57	796	38	24	0
%	100	6 %	87 %	4 %	3 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par FLORENT FRADET le 19/08/2020 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Société Activ'Expertise
 Florent Fradet
 21 rue de la Vallée St Blaise
 72000 LE MANS
 Siret : 81374060200012

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	5
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	6
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	31
6.1 Classement des unités de diagnostic	31
6.2 Recommandations au propriétaire	32
6.3 Commentaires	32
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	32
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	33
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	33
8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	34
8.1 Textes de référence	34
8.2 Ressources documentaires	34
9 Annexes :	35
9.1 Notice d'Information	35
9.2 Illustrations	35
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	35

Nombre de pages de rapport : 35

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 1

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	WARRINGTON	
Modèle de l'appareil	MICROLEADI	
N° de série de l'appareil	N3 - 755	
Nature du radionucléide	Cobalt 57	
Date du dernier chargement de la source	06/05/2018	Activité à cette date et durée de vie : 370 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° 42 67 03907 67	Date d'autorisation 26/05/2015
	Date de fin de validité de l'autorisation 21/05/2021	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	FLORENT FRADET	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	FLORENT FRADET	

Étalon : 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	19/08/2020	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1742	19/08/2020	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	LE CHÂTEAU LIEU-DIT CHÂTEAU RIVE SARTHE 72430 NOYEN SUR SARTHE
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Année de construction	< 1949
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué, Références cadastrales non communiquées
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	M. KIRK WILLIAM LIEU-DIT CHÂTEAU RIVE SARTHE 72430 NOYEN SUR SARTHE
L'occupant est :	Sans objet, le bien est vacant
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	19/08/2020
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Dégagement 1,
Rez de chaussée - Escalier 1,
Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Dégagement 2,
Rez de chaussée - Dégagement 3,
Rez de chaussée - Escalier 2,
Rez de chaussée - Pièce 1,
Rez de chaussée - Pièce 2,
Rez de chaussée - Pièce 3,
Rez de chaussée - Pièce 4,
1er étage - Palier,
1er étage - Dégagement 4,
1er étage - Salle d'eau Wc 1,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Salle d'eau Wc 2,
1er étage - Dégagement 5,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Salle d'eau Wc 3,
1er étage - Placard,
1er étage - Chambre 4,

2ème étage - Palier 2,
2ème étage - Chambre 7,
2ème étage - Chambre 8,
2ème étage - Chambre 9,
2ème étage - Escalier 3,
2ème étage - Salle d'eau Wc 7,
2ème étage - Chambre 10,
2ème étage - Pièce 5,
2ème étage - Chambre 11,
2ème étage - Dégagement 7,
2ème étage - Chambre 12,
2ème étage - Chambre 13,
2ème étage - Salle d'eau Wc 8,
2ème étage - Chambre 14,
3ème étage - Pièce 6,
Combles,
Sous-Sol - Cuisine,
Sous-Sol - Dégagement 8,
Sous-Sol - Local 1,
Sous-Sol - Chaufferie,
Sous-Sol - Local 2,
Sous-Sol - Local 3,

1er étage - Salle d'eau Wc 4,
1er étage - Salle d'eau Wc 5,
1er étage - Dégagement 6,
1er étage - Chambre 5,
1er étage - Chambre 6,
1er étage - Salle d'eau Wc 6,

Sous-Sol - Local 4,
Sous-Sol - Local 5,
Sous-Sol - Couloir,
Sous-Sol - Local 6,
1er étage - Chambre 15,
1er étage - Salle d'eau Wc 9,
2ème étage - Salle d'eau Wc 10

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Combles (Annexe), Sous-Sol - Cuisine (Annexe), Sous-Sol - Dégagement 8 (Annexe), Sous-Sol - Local 1 (Annexe), Sous-Sol - Chaufferie (Annexe), Sous-Sol - Local 2 (Annexe), Sous-Sol - Local 3 (Annexe), Sous-Sol - Local 4 (Annexe), Sous-Sol - Local 5 (Annexe), Sous-Sol - Couloir (Annexe), Sous-Sol - Local 6 (Annexe)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesure

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Entrée	43	4 (9,3 %)	35 (81,4 %)	-	4 (9,3 %)	-
Rez de chaussée - Dégagement 1	22	2 (9,1 %)	18 (81,7 %)	1 (4,5 %)	1 (4,5 %)	-
Rez de chaussée - Escalier 1	7	7 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Wc	7	6 (86 %)	1 (14 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 2	21	-	20 (95 %)	1 (5 %)	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 3	10	-	10 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Escalier 2	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Pièce 1	25	-	22 (88 %)	2 (8 %)	1 (4 %)	-
Rez de chaussée - Pièce 2	46	-	46 (100 %)	-	-	-

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée - Pièce 3	48	-	39 (81 %)	6 (13 %)	3 (6 %)	-
Rez de chaussée - Pièce 4	31	-	28 (90,3 %)	2 (6,5 %)	1 (3,2 %)	-
1er étage - Palier	69	-	69 (100 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 4	10	-	10 (100 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau Wc 1	19	5 (26 %)	12 (63 %)	-	2 (11 %)	-
1er étage - Chambre 1	19	-	15 (78,8 %)	2 (10,5 %)	2 (10,5 %)	-
1er étage - Chambre 2	14	-	11 (79 %)	-	3 (21 %)	-
1er étage - Salle d'eau Wc 2	18	5 (28 %)	13 (72 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 5	14	-	14 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 3	21	-	18 (86 %)	3 (14 %)	-	-
1er étage - Salle d'eau Wc 3	19	-	16 (84 %)	2 (11 %)	1 (5 %)	-
1er étage - Placard	16	-	13 (81 %)	-	3 (19 %)	-
1er étage - Chambre 4	21	-	21 (100 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau Wc 4	18	5 (28 %)	13 (72 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau Wc 5	13	5 (38 %)	8 (62 %)	-	-	-
1er étage - Dégagement 6	21	-	19 (90 %)	2 (10 %)	-	-
1er étage - Chambre 5	30	-	28 (93 %)	2 (7 %)	-	-
1er étage - Chambre 6	14	-	11 (79 %)	2 (14 %)	1 (7 %)	-
1er étage - Salle d'eau Wc 6	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
2ème étage - Palier 2	58	-	58 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 7	13	4 (31 %)	6 (46 %)	3 (23 %)	-	-
2ème étage - Chambre 8	17	-	15 (88 %)	2 (12 %)	-	-
2ème étage - Chambre 9	13	-	12 (92 %)	1 (8 %)	-	-
2ème étage - Escalier 3	7	-	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-
2ème étage - Salle d'eau Wc 7	11	-	10 (91 %)	1 (9 %)	-	-
2ème étage - Chambre 10	15	-	13 (86,8 %)	1 (6,7 %)	1 (6,7 %)	-
2ème étage - Pièce 5	36	-	36 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 11	15	-	14 (93 %)	1 (7 %)	-	-
2ème étage - Dégagement 7	15	-	15 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 12	13	-	12 (92 %)	1 (8 %)	-	-
2ème étage - Chambre 13	19	-	19 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau Wc 8	12	-	12 (100 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 14	14	-	12 (86 %)	1 (7 %)	1 (7 %)	-
3ème étage - Pièce 6	13	-	13 (100 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 15	17	-	17 (100 %)	-	-	-
1er étage - Salle d'eau Wc 9	11	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-	-
2ème étage - Salle d'eau Wc 10	7	4 (57 %)	3 (43 %)	-	-	-

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
TOTAL	915	57 (6 %)	796 (87 %)	38 (4 %)	24 (3 %)	-

Rez de chaussée - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 43 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
2		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,63		0	
3					mesure 2	0,16			
4		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,23		0	
5					mesure 2	0,53			
6		Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,56		0	
7					partie haute	0,18			
8		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,65		0	
9					partie haute	0,48			
10		Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,25		0	
11					partie haute	0,11			
12		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,09		0	
13					partie haute	0,65			
14		Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,62		0	
15					partie haute	0,09			
16		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,35		0	
17					partie haute	0,28			
18		Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,3		0	
19					partie haute	0,7			
20		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,3		0	
21					partie haute	0,44			
22		Fenêtre 3 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,2		0	
23					partie haute	0,15			
24		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,49		0	
25					partie haute	0,46			
26		Fenêtre 3 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,12		0	
27					partie haute	0,11			
28		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,67		0	
29					partie haute	0,67			
30		Fenêtre 4 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,55		0	
31					partie haute	0,11			
32		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,04		0	
33					partie haute	0,07			
34		Fenêtre 4 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,27		0	
35					partie haute	0,06			
36		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bois	Vernis	partie basse	0,21		0	
37					partie haute	0,26			
38		Volet 1	Métal	Peinture	partie basse	0,17	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
39					partie haute	12,5			
40		Volet 2	Métal	Peinture	partie basse	0,52	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
41					partie haute	3			
42		Volet 3	Métal	Peinture	partie basse	0,56	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
43					partie haute	0,05			
44		Volet 4	Métal	Peinture	mesure 3	5,42	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
45					partie basse	0,18			
46		partie haute	0,44						
47					mesure 3	3,3			
48		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,45		0	
49					partie haute (> 1m)	0,56			
50		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,09		0	
51					partie haute (> 1m)	0,4			
52		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,6		0	
53					partie haute (> 1m)	0,5			
54		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,32		0	
55					partie haute (> 1m)	0,51			
56		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,21		0	
57					partie haute (> 1m)	0,2			
58		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,07		0	
59					partie haute (> 1m)	0,07			
60		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,64		0	
61					partie haute (> 1m)	0,21			
62		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,13		0	
63					partie haute (> 1m)	0,67			
64		Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,11		0	
65					partie haute (> 1m)	0,42			
66		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,17		0	
67					partie haute (> 1m)	0,49			
68		Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,09		0	
69					partie haute (> 1m)	0,27			
70		Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,56		0	
71					partie haute (> 1m)	0,68			
72		Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,08		0	
73					partie haute (> 1m)	0,09			
74		Huisserie Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,16		0	
75					partie haute (> 1m)	0,36			
76		Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,59		0	
77					partie haute (> 1m)	0,43			
78		Huisserie Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12		0	
79					partie haute (> 1m)	0,6			
80		Radiateur	Fonte	Peinture	mesure 1	0,18		0	
81					mesure 2	0,51			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



Rez de chaussée - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation			
82	A	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,23	Non dégradé	0				
83					partie haute (> 1m)	0,04						
84	B	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,51						
85					partie haute (> 1m)	0,03						
86	C	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,6						
87					partie haute (> 1m)	0,56						
88	D	Mur	plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,01						
89					partie haute (> 1m)	0,35						
90		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,25						
91					mesure 2	0,29						
92		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,54						
93					mesure 2	0,61						
94		Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,24						
95					partie haute	0,16						
96		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,19						
97					partie haute	0,07						
98		Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,37						
99					partie haute	2,97						
100		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,07						
101					partie haute	0,49						
102		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,57				Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
103					partie haute	3						
104		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,21						
105					partie haute (> 1m)	0,25						
106		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,14						
107					partie haute (> 1m)	0,46						
108		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,32						
109					partie haute (> 1m)	0,23						
110		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,45						
111					partie haute (> 1m)	0,56						
112		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,31						
113					partie haute (> 1m)	0,46						
114		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,52						
115					partie haute (> 1m)	0,43						
116		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,25						
117					partie haute (> 1m)	0,04						
118		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,58						
119					partie haute (> 1m)	0,57						
-		Porte 5	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent			
-		Huisserie Porte 5	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent			
120		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,02						
121					mesure 2	0,1						

Rez de chaussée - Escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Faux Limon	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Balustres	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Marches	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Contremarches	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Crémaillère	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Main courante	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	Pierre	aucun	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

Rez de chaussée - Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
122		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,03			
123					mesure 2	0,12			
-		Porte	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Huisserie Porte	Bois Neuf	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Rez de chaussée - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
124	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	Non dégradé	0	
125					partie haute (> 1m)	0,04			
126	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,66			
127					partie haute (> 1m)	0,14			
128	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09			
129					partie haute (> 1m)	0,65			
130	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28			
131					partie haute (> 1m)	0,54			
132		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,65			
133					mesure 2	0,19			
134		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,62			
135					mesure 2	0,69			
136		Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,01			
137					partie haute	4,21			
138		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	vernis	partie basse	0,51			
139					partie haute	0,35			
140		Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,34			
141					partie haute	0,21			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



142		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	vernis	partie basse	0,21			
143					partie haute	0,09		0	
144		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,35			
145					partie haute (> 1m)	0,27		0	
146		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,11			
147					partie haute (> 1m)	0,5		0	
148		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,56			
149					partie haute (> 1m)	0,31		0	
150		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,63			
151					partie haute (> 1m)	0,4		0	
152		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,41			
153					partie haute (> 1m)	0,7		0	
154		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12			
155					partie haute (> 1m)	0,16		0	
156		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,23			
157					partie haute (> 1m)	0,3		0	
158		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,5			
159					partie haute (> 1m)	0,4		0	
160		Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,58			
161					partie haute (> 1m)	0,26		0	
162		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,04			
163					partie haute (> 1m)	0,01		0	
164		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,65			
165					partie haute	0,42		0	

Rez de chaussée - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
166	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17			
167					partie haute (> 1m)	0,45		0	
168	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24			
169					partie haute (> 1m)	0,43		0	
170	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57			
171					partie haute (> 1m)	0,49		0	
172	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48			
173					partie haute (> 1m)	0,09		0	
174		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,44			
175					mesure 2	0,26		0	
176		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,04			
177					mesure 2	0,59		0	
178		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,21			
179					partie haute (> 1m)	0,09		0	
180		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,6			
181					partie haute (> 1m)	0,06		0	
182		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,49			
183					partie haute (> 1m)	0,02		0	
184		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12			
185					partie haute (> 1m)	0,55		0	

Rez de chaussée - Escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
186		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0,1			
187					mesure 2	0,35		0	
188		Balustres	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,07			
189					partie haute (> 1m)	0,59		0	
190		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,26			
191					mesure 2	0,54		0	
192		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,49			
193					mesure 2	0,53		0	
194		Crémaillère	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,42			
195					partie haute (> 1m)	0,04		0	
196		Main courante	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,39			
197					partie haute (> 1m)	0,47		0	
198		Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	0,39			
199					mesure 2	0,42		0	

Rez de chaussée - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
200	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57			
201					partie haute (> 1m)	0,69		0	
202	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53			
203					partie haute (> 1m)	0,35		0	
204	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,68			
205					partie haute (> 1m)	0,67		0	
206	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5			
207					partie haute (> 1m)	0,67		0	
208	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,24			
209					partie haute (> 1m)	0,35		0	
210	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32			
211					partie haute (> 1m)	0,38		0	
212		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,37			
213					mesure 2	0,34		0	
214		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,01			
215					mesure 2	0,05		0	
216		Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,6	Non dégradé		
217					partie haute	3,42			
218		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,69			
219					partie haute	0,07		0	
220		Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,3			
221					partie haute	0,4		0	
222					mesure 3	0,14			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



223		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,13		0	
224					partie haute	0,25			
225		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,18	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
226					partie haute	2			
227					partie basse	0,44			
228		Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,4		0	
229					mesure 3	0,01			
230		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,07		0	
231					partie haute	0,04			
232		Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	2,99	Non dégradé	1	
233		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,69			
234					partie haute	0,19			
235					partie basse	0,42			
236		Volet 2	Métal	peinture	partie haute	0,45		0	
237					mesure 3	0,6			
238					mesure 1	0,15			
239		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 2	0,46		0	
240									
241		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,65		0	
242					partie haute (> 1m)	0,56			
243		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,38		0	
244					partie haute (> 1m)	0,56			
245		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,27		0	
246					partie haute (> 1m)	0,25			
247		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,11		0	
248					partie haute (> 1m)	0,12			
249		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,04		0	
250					partie haute (> 1m)	0,31			
251		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,24		0	
251					partie haute (> 1m)	0,08			

Rez de chaussée - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 46 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
252	A	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	0,22		0	
253					partie haute (> 1m)	0,53			
254	B	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	0,18		0	
255					partie haute (> 1m)	0,19			
256	C	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	0,34		0	
257					partie haute (> 1m)	0,32			
258	D	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	0,35		0	
259					partie haute (> 1m)	0,51			
260		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0,59		0	
261					mesure 2	0,7			
262		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,02		0	
263					mesure 2	0,67			
264		Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,62		0	
265					partie haute	0,39			
266		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,03		0	
267					partie haute	0,7			
268		Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,54		0	
269					partie haute	0,53			
270		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,08		0	
271					partie haute	0,27			
272		Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,14		0	
273					partie haute	0,4			
274		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,33		0	
275					partie haute	0,17			
276		Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,04		0	
277					partie haute	0,53			
278		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,49		0	
279					partie haute	0,04			
280		Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,13		0	
281					partie haute	0,47			
282		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,25		0	
283					partie haute	0,1			
284		Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,09		0	
285					partie haute	0,65			
286		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,65		0	
287					partie haute	0,02			
288		Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,35		0	
289					partie haute	0,28			
290		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,49		0	
291					partie haute	0,18			
292		Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,48		0	
293					partie haute	0,62			
294		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,17		0	
295					partie haute	0,6			
296		Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,67		0	
297					partie haute	0,65			
298		Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,3		0	
299					partie haute	0,29			
300		Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,16		0	
301					partie haute	0,53			
302		Huisserie Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,42		0	
303					partie haute	0,62			
304		Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,41		0	
305					partie haute	0,44			
306		Huisserie Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,12		0	
307					partie haute	0,42			
308		Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,57		0	
309					partie haute	0,63			
310		Huisserie Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,54		0	
311					partie haute	0,37			
312		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,15		0	
313					partie haute	0,7			
314		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,3		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



315					partie haute	0,01			
316					partie basse	0,43			
317		Volet 3	Métal	peinture	partie haute	0,64		0	
318					partie basse	0,17			
319		Volet 4	Métal	peinture	partie haute	0,2		0	
320					partie basse (< 1m)	0,6			
321		Porte 1	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,21		0	
322					partie basse (< 1m)	0,65			
323		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,09		0	
324					partie basse (< 1m)	0,12			
325		Porte 2	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,49		0	
326					partie basse (< 1m)	0,08			
327		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,02		0	
328					partie basse (< 1m)	0,62			
329		Porte 3	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,62		0	
330					partie basse (< 1m)	0,69			
331		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,01		0	
332					partie basse (< 1m)	0,68			
333		Porte 4	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,01		0	
334					partie basse (< 1m)	0,21			
335		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,7		0	
336					partie basse (< 1m)	0,02			
337		Porte 5	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,35		0	
338					partie basse (< 1m)	0,11			
339		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,46		0	
340					partie basse (< 1m)	0,59			
341		Porte 6	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,53		0	
342					partie basse (< 1m)	0,58			
343		Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,28		0	

Rez de chaussée - Pièce 3

Nombre d'unités de diagnostic : 48 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
344					partie basse (< 1m)	0			
345	B	Mur	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,21		0	
346					partie basse (< 1m)	0,47			
347	A	Mur	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,67		0	
348					partie basse (< 1m)	0,04			
349	C	Mur	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,37		0	
350					partie basse (< 1m)	0,58			
351	D	Mur	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,16		0	
352					mesure 1	0,14			
353		Plafond	Bois	Vernis	mesure 2	0,14		0	
354					mesure 1	0,57			
355		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0,14		0	
356					partie basse	0,4			
357		Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,51		0	
358					mesure 3	0,07			
359		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,04			
360					partie haute	0,35		0	
361					mesure 3	0,43			
362		Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,1	Non dégradé	1	
363					partie haute	4,32			
364		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,19			
365					partie haute	0,53		0	
366		Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,49	Non dégradé	1	
367					partie haute	3,18			
368					partie basse	0,66			
369		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,36		0	
370					mesure 3	0,38			
371					partie basse	0,17			
372		Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie haute	0,33		0	
373					mesure 3	0,7			
374		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,6			
375					partie haute	0,52		0	
376					partie basse	0,52			
377		Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,25		0	
378					mesure 3	0,2			
379		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	5,98	Non dégradé	1	
380					partie basse	0,44			
381		Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie haute	0,21		0	
382					mesure 3	0,19			
383		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,55			
384					partie haute	0,52		0	
385		Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,37	Non dégradé	1	
386					partie haute	4			
387					partie basse	0,12			
388		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,62		0	
389					mesure 3	0,01			
390					partie basse	0,09			
391		Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie haute	0,36		0	
392					mesure 3	0,49			
393		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,28			
394					partie haute	0,13		0	
395		Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,27	Non dégradé	1	
396					partie haute	3,3			
397					partie basse	0,19			
398		Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,33		0	
399					mesure 3	0,35			
400					partie basse	0,28			
401		Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie haute	0,62		0	
402					mesure 3	0,44			
403		Huisserie Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,41			
404					partie haute	0,25		0	
405		Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,56	Non dégradé	1	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



406					partie haute	2.66			
407					partie basse	0.25			
408		Huisserie Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie haute	0.42		0	
409					mesure 3	0.52			
410					partie basse	0.5			
411		Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie haute	0.43		0	
412					mesure 3	0.32			
413		Huisserie Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0.46		0	
414					partie haute	0.14			
415					partie basse	0.46			
416		Volet 1	Métal	peinture	partie haute	0.21		0	
417					mesure 3	0.05			
418		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0.56	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
419					partie haute	6.6			
420		Volet 3	Métal	peinture	partie basse	0.61	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
421					partie haute	7			
422					partie basse	0.32			
423		Volet 4	Métal	peinture	partie haute	0.21		0	
424					mesure 3	0.54			
425		Volet 5	Métal	peinture	partie basse	0.19	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
426					partie haute	0.4			
427					mesure 3	3.98			
428		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.19		0	
429					partie haute (> 1m)	0.21			
430		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.6		0	
431					partie haute (> 1m)	0.21			
432		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.23		0	
433					partie haute (> 1m)	0.56			
434		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.32		0	
435					partie haute (> 1m)	0.14			
436		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.09		0	
437					partie haute (> 1m)	0.04			
438		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.09		0	
439					partie haute (> 1m)	0.49			
440		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.21		0	
441					partie haute (> 1m)	0.42			
442		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.51		0	
443					partie haute (> 1m)	0.03			
444		Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.36		0	
445					partie haute (> 1m)	0.67			
446		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.11		0	
447					partie haute (> 1m)	0.17			
448		Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.52		0	
449					partie haute (> 1m)	0.16			
450		Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.18		0	
451					partie haute (> 1m)	0.53			
452		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0.59		0	
453					mesure 2	0.48			

Rez de chaussée - Pièce 4

Nombre d'unités de diagnostic : 31 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
454	A	Mur	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.16		0	
455					partie haute (> 1m)	0.07			
456	B	Mur	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.38		0	
457					partie haute (> 1m)	0.04			
458	C	Mur	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.24		0	
459					partie haute (> 1m)	0.04			
460	D	Mur	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.07		0	
461					partie haute (> 1m)	0.48			
462	E	Mur	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.42		0	
463					partie haute (> 1m)	0.56			
464		Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	0.09		0	
465					mesure 2	0.61			
466		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.12		0	
467					mesure 2	0.25			
468		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.09		0	
469					partie haute (> 1m)	0.09			
470		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.68		0	
471					partie haute (> 1m)	0.18			
472		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.16		0	
473					partie haute (> 1m)	0.7			
474		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.39		0	
475					partie haute (> 1m)	0.18			
476		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.2		0	
477					partie haute (> 1m)	0.53			
478		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.29		0	
479					partie haute (> 1m)	0.63			
480		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.45		0	
481					partie haute (> 1m)	0.58			
482		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.62		0	
483					partie haute (> 1m)	0.33			
484		Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0.05		0	
485					partie haute	0.26			
486					mesure 3	0.31			
487		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0.16		0	
488					partie haute	0.39			
489		Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0.49	Non dégradé	1	
490					partie haute	3.18			
491		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0.34		0	
492					partie haute	0.09			
493		Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0.44	Non dégradé	1	
494					partie haute	3			
495		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0.62		0	
496					partie haute	0.21			
497		Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0.34		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



498					partie haute	0,39			
499					mesure 3	0,18			
500		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,09		0	
501					partie haute	0,6			
502					partie basse	0,28			
503		Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie haute	0,37		0	
504					mesure 3	0,46			
505		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,59		0	
506					partie haute	0,7			
507					partie basse	0,23			
508		Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie haute	0,54		0	
509					mesure 3	0,56			
510		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,29		0	
511					partie haute	0,43			
512					partie basse	0,02			
513		Volet 1	Métal	peinture	partie haute	0,39		0	
514					mesure 3	0,65			
515		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,35	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
516					partie haute	6,32			
517					partie basse	0,55			
518		Volet 3	Métal	peinture	partie haute	0,36		0	
519					mesure 3	0,23			
520		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,3		0	
521					mesure 2	0,38			

1er étage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 69 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
522	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,56		0	
523					partie haute (> 1m)	0,31			
524	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,48		0	
525					partie haute (> 1m)	0,19			
526	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,4		0	
527					partie haute (> 1m)	0,26			
528	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,32		0	
529					partie haute (> 1m)	0,41			
530	E	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,26		0	
531					partie haute (> 1m)	0,69			
532	F	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,04		0	
533					partie haute (> 1m)	0,65			
534	G	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,25		0	
535					partie haute (> 1m)	0,1			
536	H	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,11		0	
537					partie haute (> 1m)	0,62			
538	I	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,14		0	
539					partie haute (> 1m)	0,54			
540	J	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,48		0	
541					partie haute (> 1m)	0,62			
542	K	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,33		0	
543					partie haute (> 1m)	0,67			
544	L	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,32		0	
545					partie haute (> 1m)	0,36			
546	M	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,23		0	
547					partie haute (> 1m)	0,25			
548	N	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,26		0	
549					partie haute (> 1m)	0,46			
550		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,28		0	
551					mesure 2	0,6			
552		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,19		0	
553					mesure 2	0,37			
554		Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,52		0	
555					partie haute	0,51			
556		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,37		0	
557					partie haute	0,56			
558		Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,44		0	
559					partie haute	0,65			
560		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,55		0	
561					partie haute	0,26			
562		Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,41		0	
563					partie haute	0,2			
564		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,35		0	
565					partie haute	0,59			
566		Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,5		0	
567					partie haute	0,32			
568		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,51		0	
569					partie haute	0,09			
570		Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,2		0	
571					partie haute	0,06			
572		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,07		0	
573					partie haute	0,65			
574		Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,16		0	
575					partie haute	0,24			
576		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,46		0	
577					partie haute	0,57			
578		Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,14		0	
579					partie haute	0,29			
580		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,54		0	
581					partie haute	0,26			
582		Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,27		0	
583					partie haute	0,45			
584		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,04		0	
585					partie haute	0,16			
586		Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,27		0	
587					partie haute	0,27			
588		Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,34		0	
589					partie haute	0,54			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



590		Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,44			0	
591					partie haute	0,67				
592		Huisserie Fenêtre 5 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,07			0	
593					partie haute	0,5				
594		Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,24			0	
595					partie haute	0,49				
596		Huisserie Fenêtre 6 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,21			0	
597					partie haute	0,22				
598		Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,4			0	
599					partie haute	0,68				
600		Huisserie Fenêtre 6 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,11			0	
601					partie haute	0,16				
602		Fenêtre 7 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,66			0	
603					partie haute	0,54				
604		Huisserie Fenêtre 7 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,04			0	
605					partie haute	0,14				
606		Fenêtre 7 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,36			0	
607					partie haute	0,46				
608		Huisserie Fenêtre 7 extérieure	bois	vernis	partie basse	0			0	
609					partie haute	0,31				
610		Fenêtre 8 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,43			0	
611					partie haute	0,16				
612		Huisserie Fenêtre 8 intérieure	bois	vernis	partie basse	0,67			0	
613					partie haute	0,35				
614		Fenêtre 8 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,63			0	
615					partie haute	0,57				
616		Huisserie Fenêtre 8 extérieure	bois	vernis	partie basse	0,62			0	
617					partie haute	0,51				
618		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,23			0	
619					partie haute	0,25				
620		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,49			0	
621					partie haute	0,51				
622		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,58			0	
623					partie haute (> 1m)	0				
624		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,45			0	
625					partie haute (> 1m)	0,07				
626		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,62			0	
627					partie haute (> 1m)	0,29				
628		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,58			0	
629					partie haute (> 1m)	0,52				
630		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,36			0	
631					partie haute (> 1m)	0,55				
632		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,44			0	
633					partie haute (> 1m)	0,64				
634		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,43			0	
635					partie haute (> 1m)	0,46				
636		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,33			0	
637					partie haute (> 1m)	0,63				
638		Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,65			0	
639					partie haute (> 1m)	0,28				
640		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,04			0	
641					partie haute (> 1m)	0,57				
642		Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,52			0	
643					partie haute (> 1m)	0,46				
644		Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,51			0	
645					partie haute (> 1m)	0,21				
646		Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,64			0	
647					partie haute (> 1m)	0,14				
648		Huisserie Porte 7	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,23			0	
649					partie haute (> 1m)	0,46				
650		Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,1			0	
651					partie haute (> 1m)	0,4				
652		Huisserie Porte 8	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,55			0	
653					partie haute (> 1m)	0,61				
654		Porte 9	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,25			0	
655					partie haute (> 1m)	0,6				
656		Huisserie Porte 9	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,57			0	
657					partie haute (> 1m)	0,23				
658		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,46			0	
659					mesure 2	0,17				

1er étage - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
660	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,33		0	
661					partie haute (> 1m)	0,36			
662	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
663					partie haute (> 1m)	0,37			
664	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,47		0	
665					partie haute (> 1m)	0,65			
666	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
667					partie haute (> 1m)	0,47			
668		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,09		0	
669					mesure 2	0,35			
670		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,54		0	
671					mesure 2	0,65			
672		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48		0	
673					partie haute (> 1m)	0,62			
674		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,69		0	
675					partie haute (> 1m)	0,6			
676		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,68		0	
677					partie haute (> 1m)	0,46			
678		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
679					partie haute (> 1m)	0,29			

1er étage - Salle d'eau Wc 1

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
680		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,64		0	
681					mesure 2	0,43			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
682		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	10,6	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
683		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04		0	
684					partie haute	0,32			
685		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,45		0	
686					partie haute	0,49			
687		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,2		0	
688					partie haute	0,7			
689		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,31	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
690					partie haute	14,62			
691		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
692					partie haute	0,54			
693		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,27		0	
694					partie haute	0,39			
695		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,14		0	
696					partie haute	0,46			
697		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,5		0	
698					partie haute	0,68			
699		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,39		0	
700					partie haute	0,37			
701		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,33		0	
702					mesure 2	0,14			
703		Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,51		0	
704					partie haute (> 1m)	0,6			
705		Huisserie Porte	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,13		0	
706					partie haute (> 1m)	0,23			

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
707	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
708					partie haute (> 1m)	0,46			
709	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
710					partie haute (> 1m)	0,26			
711	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
712					partie haute (> 1m)	0,2			
713	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
714					partie haute (> 1m)	0,55			
715		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,11		0	
716					mesure 2	0,49			
717		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,3		0	
718					mesure 2	0,04			
719		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
720					partie haute	0,22			
721					mesure 3	0,02			
722		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,58		0	
723					partie haute	0,17			
724		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
725					partie haute	12,32			
726		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04		0	
727					partie haute	0,37			
728		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
729					partie haute (> 1m)	0,14			
730		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,55		0	
731					partie haute (> 1m)	0,65			
732		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,23	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
733					partie haute	3			
734		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,58		1	
735					mesure 2	2,98	Non dégradé		
736		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,02	Non dégradé	1	
737					partie haute	6,6			
738		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,25		0	
739					partie haute	0,29			
740		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,7		0	
741					partie haute	0,5			
742					mesure 3	0,11			
743		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,67		0	
744					partie haute	0,23			
745		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,23		0	
746					partie haute	0,34			
747					mesure 3	0,43			

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
748	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,36		0	
749					partie haute (> 1m)	0,51			
750	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,21		0	
751					partie haute (> 1m)	0,56			
752	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,19		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186

753					partie haute (> 1m)	0,24			
754	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,11		0	
755					partie haute (> 1m)	0,13			
756		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
757					mesure 2	0,51			
758		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,58		0	
759					mesure 2	0,32			
760		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
761					partie haute	0,43			
762		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,61		0	
763					partie haute	0,38			
764		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,32	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
765					partie haute	12			
766		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,07		0	
767					partie haute	0,58			
768		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	Etat d'usage (Microfissures)	2	
769					partie haute (> 1m)	16,45			
770		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
771					partie haute (> 1m)	0,42			
772		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,25	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
773					partie haute	8			
774		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,34		0	
775					mesure 2	0,11			

1er étage - Salle d'eau Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
776		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
777					mesure 2	0,27			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
778		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42		0	
779					partie haute (> 1m)	0,21			
780		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
781					partie haute (> 1m)	0,42			
782		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,51		0	
783					partie haute	0,15			
784		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11		0	
785					partie haute	0,48			
786		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
787					partie haute	0,33			
788		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,33		0	
789					partie haute	0,4			
790		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,21		0	
791					partie haute	0,14			
792		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,68		0	
793					partie haute	0,37			
794		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
795					partie haute	0,11			
796		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,37		0	
797					partie haute	0,09			
798		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
799					partie haute (> 1m)	0,32			
800		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,17		0	
801					partie haute (> 1m)	0,16			

1er étage - Dégagement 5

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
802	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
803					partie haute (> 1m)	0,43			
804	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
805					partie haute (> 1m)	0,42			
806	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
807					partie haute (> 1m)	0,07			
808	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
809					partie haute (> 1m)	0,04			
810		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,64		0	
811					mesure 2	0,68			
812		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,41		0	
813					mesure 2	0,48			
814		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
815					partie haute (> 1m)	0,03			
816		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
817					partie haute (> 1m)	0,44			
818		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
819					partie haute (> 1m)	0,51			
820		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
821					partie haute (> 1m)	0,6			
822		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,54		0	
823					partie haute (> 1m)	0,13			
824		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
825					partie haute (> 1m)	0,11			
826		Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,1		0	
827					partie haute (> 1m)	0,68			
828		Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,19		0	
829					partie haute (> 1m)	0,09			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation			
830	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,19		0				
831					partie haute (> 1m)	0,58						
832	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,21						
833					partie haute (> 1m)	0,53						
834	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,49						
835					partie haute (> 1m)	0,07						
836	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,3						
837					partie haute (> 1m)	0,3						
838		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,18						
839					mesure 2	0,11						
840		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,31						
841					mesure 2	0,55						
842		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,47				Non dégradé	1	
843					partie haute	6						
844		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44				Non dégradé	1	
845					partie haute	14,6						
846		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63						
847					partie haute	0,22						
848		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,16						
849					partie haute	0,21						
850		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,01				Non dégradé	1	
851					partie haute	8,65						
852		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,28						
853					partie haute	0,37						
854					mesure 3	0,37						
855		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,59						
856					partie haute	0,7						
857		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42						
858					partie haute	0,55						
859		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48						
860					partie haute (> 1m)	0,39						
861		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21						
862					partie haute (> 1m)	0,39						
863		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36						
864					partie haute (> 1m)	0,53						
865		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39						
866					partie haute (> 1m)	0,58						
867		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,01						
868					partie haute	0,28						
869		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,47						
870					partie haute	0,58						
871		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,4						
872					mesure 2	0,55						

1er étage - Salle d'eau Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
873	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,49		0	
874					partie haute (> 1m)	0,26			
875	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,3			
876					partie haute (> 1m)	0,42			
877	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,27			
878					partie haute (> 1m)	0,16			
879	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,52			
880					partie haute (> 1m)	0,36			
881		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,11			
882					mesure 2	0,56			
883		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,65			
884					mesure 2	0,66			
885		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44			
886					partie haute	0,11			
887		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,12			
888					partie haute	0,68			
889		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,69			
890					partie haute	0,06			
891					mesure 3	0,19			
892		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,26			
893					partie haute	0,16			
894		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,52			
895					partie haute	0,21			
896		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,7			
897					partie haute	0,65			
898		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,21	Non dégradé	1	
899					partie haute	6			
900		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63			
901					partie haute	0,11			
902		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,01			
903					partie haute	0,7			
904					mesure 3	0,61			
905		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,46	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
906					partie haute	9,41			
907		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,14			
908					mesure 2	0,23			
909		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,59	Non dégradé	1	
910					partie haute (> 1m)	11			
911		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,48			
912					partie haute (> 1m)	0,42			

1er étage - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
913	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,44		0	
914					partie haute (> 1m)	0,02			
915	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
916					partie haute (> 1m)	0,25			
917	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14		0	
918					partie haute (> 1m)	0,06			
919	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,67		0	
920					partie haute (> 1m)	0,09			
921		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,37		0	
922					mesure 2	0,2			
923		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,43		0	
924					mesure 2	0,09			
925		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	14.6	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
926		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
927					partie haute	0,18			
928		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,27		0	
929					partie haute	0,19			
930		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,22		0	
931					partie haute	0,6			
932		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,49		0	
933					partie haute (> 1m)	0,24			
934					mesure 3 (> 1m)	0,49			
935		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,57		0	
936					partie haute (> 1m)	0,33			
937		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53	Etat d'usage (Microfissures)	2	
938					partie haute (> 1m)	15.65			
939		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,05		0	
940					partie haute (> 1m)	0,1			
941		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35	Etat d'usage (Microfissures)	2	
942					partie haute (> 1m)	18.32			
943		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62		0	
944					partie haute (> 1m)	0			

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
945	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,18		0	
946					partie haute (> 1m)	0,56			
947	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,63		0	
948					partie haute (> 1m)	0,07			
949	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,47		0	
950					partie haute (> 1m)	0,06			
951	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,03		0	
952					partie haute (> 1m)	0,03			
953		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,17		0	
954					mesure 2	0,09			
955		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,02		0	
956					mesure 2	0,45			
957		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
958					partie haute	0,7			
959		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
960					partie haute	0,42			
961		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
962					partie haute	0,37			
963		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,32		0	
964					partie haute	0,37			
965		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
966					partie haute	0,49			
967		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,7		0	
968					partie haute	0,6			
969		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,31		0	
970					partie haute	0,42			
971		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,65		0	
972					partie haute	0,26			
973		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,64		0	
974					partie haute	0,55			
975		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,62		0	
976					partie haute	0,41			
977		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
978					partie haute (> 1m)	0,31			
979		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
980					partie haute (> 1m)	0,52			
981		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
982					partie haute (> 1m)	0,47			
983		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,7		0	
984					partie haute (> 1m)	0,1			
985		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,37		0	
986					mesure 2	0,34			

1er étage - Salle d'eau Wc 4

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
987		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
988					mesure 2	0,5			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
989		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,69		0	
990					partie haute	0,21			
991		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,32		0	
992					partie haute	0,04			
993		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,17		0	
994					partie haute	0,61			
995		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,24		0	
996					partie haute	0			
997		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
998					partie haute	0,04			
999		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,17		0	
1000					partie haute	0,21			
1001		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,62		0	
1002					partie haute	0,42			
1003		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,59		0	
1004					partie haute	0,34			
1005		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1006					partie haute (> 1m)	0,01			
1007		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
1008					partie haute (> 1m)	0,56			
1009		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,49		0	
1010					partie haute	0,21			
1011		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,04		0	
1012					partie haute	0,52			

1er étage - Salle d'eau Wc 5

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1013		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,02		0	
1014					mesure 2	0,05			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1015		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,37		0	
1016					partie haute	0,62			
1017		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
1018					partie haute	0,17			
1019		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
1020					partie haute	0,12			
1021		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,07		0	
1022					partie haute	0,11			
1023		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1024					partie haute (> 1m)	0,68			
1025		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	
1026					partie haute (> 1m)	0,09			
1027		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,18		0	
1028					partie haute	0,57			

1er étage - Dégagement 6

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1029	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,45		0	
1030					partie haute (> 1m)	0,2			
1031	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1032					partie haute (> 1m)	0,49			
1033	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1034					partie haute (> 1m)	0,3			
1035	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1036					partie haute (> 1m)	0,7			
1037		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,29		0	
1038					mesure 2	0,53			
1039		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,45		0	
1040					mesure 2	0,51			
1041		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
1042					partie haute	0,51			
1043		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,47		0	
1044					partie haute	0,14			
1045		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,12		0	
1046					partie haute	0,69			
1047		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,69		0	
1048					partie haute	0,06			
1049		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,13		0	
1050					partie haute	0,05			
1051		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,68		0	
1052					partie haute (> 1m)	0,41			
1053					mesure 3 (> 1m)	0,06			
1054		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1055					partie haute (> 1m)	0,28			
1056		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	2,65	Non dégradé	1	
1057					partie basse (< 1m)	0,37		0	
1058		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,15		0	
1059		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32	Non dégradé	1	
1060					partie haute (> 1m)	3,18			
1061		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,38		0	
1062					partie haute (> 1m)	0,26			
1063		Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1064					partie haute (> 1m)	0,7			
1065					mesure 3 (> 1m)	0,46			
1066		Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1067					partie haute (> 1m)	0,24			
1068		Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1069					partie haute (> 1m)	0,3			
1070					mesure 3 (> 1m)	0,35			
1071		Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,63		0	
1072					partie haute (> 1m)	0,39			

1er étage - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 30 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1073	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,15		0	
1074					partie haute (> 1m)	0,43			
1075	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1076					partie haute (> 1m)	0,41			
1077	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,55		0	
1078					partie haute (> 1m)	0,47			
1079	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,64		0	
1080					partie haute (> 1m)	0,25			
1081		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1082					mesure 2	0,61			
1083		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,39		0	
1084					mesure 2	0,06			
1085		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04	Non dégradé	1	
1086					partie haute	6,32			
1087		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,25		0	
1088					partie haute	0,42			
1089		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,68		0	
1090					partie haute	0,6			
1091		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
1092					partie haute	0,13			
1093		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,45	Non dégradé	1	
1094					partie haute	3,65			
1095		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
1096					partie haute	0,29			
1097		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
1098					partie haute	0,6			
1099		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,45		0	
1100					partie haute	0,43			
1101		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,39		0	
1102					partie haute	0,19			
1103		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,58		0	
1104					partie haute	0,66			
1105		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1106					partie haute (> 1m)	0,08			
1107		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
1108					partie haute (> 1m)	0,53			
1109		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1110					partie haute (> 1m)	0,16			
1111		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1112					partie haute (> 1m)	0,29			
1113		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1114					partie haute (> 1m)	0,44			
1115		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1116					partie haute (> 1m)	0,14			
1117		Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1118					partie haute (> 1m)	0,16			
1119		Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1120					partie haute (> 1m)	0,49			
1121		Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1122					partie haute (> 1m)	0,47			
1123		Huisserie Porte 5	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
1124					partie haute (> 1m)	0,44			
1125		Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,01		0	
1126					partie haute (> 1m)	0,68			
1127		Huisserie Porte 6	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1128					partie haute (> 1m)	0,32			
1129		Porte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,28		0	
1130					partie haute (> 1m)	0,6			
1131		Huisserie Porte 7	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,25		0	
1132					partie haute (> 1m)	0,33			

1er étage - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1133	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,6		0	
1134					partie haute (> 1m)	0,7			
1135	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1136					partie haute (> 1m)	0,49			
1137	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,4		0	
1138					partie haute (> 1m)	0,18			
1139	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1140					partie haute (> 1m)	0,04			
1141		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,67		0	
1142					mesure 2	0,06			
1143		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,42		0	
1144					mesure 2	0,1			
1145		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
1146					partie haute	0,17			
1147		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,31		0	
1148					partie haute	0,26			
1149		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1	
1150		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,23		0	
1151					partie haute	0,22			
1152		Volet	Métal	peinture	partie basse	3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
1153		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1154					partie haute (> 1m)	0,28			
1155		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1156					partie haute (> 1m)	0,6			
1157		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	2,9	Non dégradé	1	

1er étage - Salle d'eau Wc 6

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1158		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
1159					mesure 2	0,49			
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

2ème étage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 58 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1160	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,66		0	
1161					partie haute (> 1m)	0,37			
1162	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1163					partie haute (> 1m)	0,46			
1164	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1165					partie haute (> 1m)	0,51			
1166	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,33		0	
1167					partie haute (> 1m)	0,37			
1168	E	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,06		0	
1169					partie haute (> 1m)	0,27			
1170	F	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1171					partie haute (> 1m)	0,46			
1172	G	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,28		0	
1173					partie haute (> 1m)	0,6			
1174	H	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,38		0	
1175					partie haute (> 1m)	0,66			
1176	I	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,19		0	
1177					partie haute (> 1m)	0,19			
1178	J	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,26		0	
1179					partie haute (> 1m)	0,18			
1180	K	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,61		0	
1181					partie haute (> 1m)	0,04			
1182	L	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1183					partie haute (> 1m)	0,14			
1184		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,03		0	
1185					mesure 2	0,2			
1186		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,67		0	
1187					mesure 2	0,48			
1188		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,16		0	
1189					partie haute	0,25			
1190		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,47		0	
1191					partie haute	0,58			
1192		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11		0	
1193					partie haute	0,42			
1194		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,17		0	
1195					partie haute	0,31			
1196		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,09		0	
1197					partie haute	0,46			
1198		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04		0	
1199					partie haute	0,68			
1200		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,03		0	
1201					partie haute	0,62			
1202		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
1203					partie haute	0,59			
1204		Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,45		0	
1205					partie haute	0,67			
1206		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,08		0	
1207					partie haute	0,51			
1208		Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,62		0	
1209					partie haute	0,37			
1210		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,7		0	
1211					partie haute	0,46			
1212		Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1213					partie haute	0,69			
1214		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
1215					partie haute	0,67			
1216		Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,56		0	
1217					partie haute	0,18			
1218		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
1219					partie haute	0,62			
1220		Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,18		0	
1221					partie haute (> 1m)	0,28			
1222		Huisserie Porte 1	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,01		0	
1223					partie haute (> 1m)	0,14			
1224		Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,08		0	
1225					partie haute (> 1m)	0,68			
1226		Huisserie Porte 2	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1227					partie haute (> 1m)	0,18			
1228		Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1229					partie haute (> 1m)	0,12			
1230		Huisserie Porte 3	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,69		0	
1231					partie haute (> 1m)	0,69			
1232		Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,12		0	
1233					partie haute (> 1m)	0,39			
1234		Huisserie Porte 4	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0,31		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1235					partie haute (> 1m)	0,34			
1236					partie basse (< 1m)	0,04			
1237		Porte 5	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,35		0	
1238					partie basse (< 1m)	0,09			
1239		Huisserie Porte 5	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,23		0	
1240					partie basse (< 1m)	0,45			
1241		Porte 6	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,12		0	
1242					partie basse (< 1m)	0,41			
1243		Huisserie Porte 6	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,35		0	
1244					partie basse (< 1m)	0,19			
1245		Porte 7	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,2		0	
1246					partie basse (< 1m)	0,26			
1247		Huisserie Porte 7	Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	0,28		0	
1248					partie basse (< 1m)	0,26			
1249		Porte 8	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,29		0	
1250					partie basse (< 1m)	0,49			
1251		Huisserie Porte 8	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,28		0	
1252					partie basse (< 1m)	0,3			
1253		Porte 9	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,62		0	
1254					partie basse (< 1m)	0,57			
1255		Huisserie Porte 9	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,22		0	
1256					partie basse (< 1m)	0,35			
1257		Porte 10	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,3		0	
1258					partie basse (< 1m)	0,34			
1259		Huisserie Porte 10	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,04		0	
1260					partie basse (< 1m)	0,46			
1261		Porte 11	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,67		0	
1262					partie basse (< 1m)	0,58			
1263		Huisserie Porte 11	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,28		0	
1264					partie basse (< 1m)	0,44			
1265		Porte 12	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,22		0	
1266					partie basse (< 1m)	0,37			
1267		Huisserie Porte 12	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,43		0	
1268					partie basse (< 1m)	0,08			
1269		Porte 13	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,6		0	
1270					partie basse (< 1m)	0,39			
1271		Huisserie Porte 13	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,23		0	
1272					partie basse (< 1m)	0,29			
1273		Porte 14	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,69		0	
1274					partie basse (< 1m)	0,5			
1275		Huisserie Porte 14	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,66		0	

2ème étage - Chambre 7

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	papier peint et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1276		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
1277					mesure 2	0,46			
1278		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,48		0	
1279					mesure 2	0,06			
1280		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,61	Non dégradé	1	
1281					partie haute	8			
1282		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,48		0	
1283					partie haute	0,55			
1284		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,05	Non dégradé	1	
1285					partie haute	4,62			
1286		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
1287					partie haute	0,28			
1288		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,3	Non dégradé	1	
1289					partie haute (> 1m)	645			
1290		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51		0	
1291					partie haute (> 1m)	0,23			
1292		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,5		0	
1293					mesure 2	0,46			

2ème étage - Chambre 8

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm ²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1294	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1295					partie haute (> 1m)	0,37			
1296	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,05		0	
1297					partie haute (> 1m)	0,25			
1298	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1299					partie haute (> 1m)	0,46			
1300	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,27		0	
1301					partie haute (> 1m)	0,6			
1302		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,56		0	
1303					mesure 2	0,14			
1304		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
1305					mesure 2	0,37			
1306		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
1307					partie haute	0,7			
1308		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,08		0	
1309					partie haute	0			
1310		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,03	Non dégradé	1	
1311					partie haute	3,9			
1312		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,02		0	
1313					partie haute	0,16			
1314		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11		0	
1315					partie haute	0,58			
1316		Huisserie Fenêtre 2	bois	Peinture	partie basse	0,22		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1317		intérieure			partie haute	0,18			
1318					partie basse	0,55			
1319		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie haute	0,53		0	
1320					mesure 3	0,09			
1321		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
1322					partie haute	0,07			
1323		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65	Non dégradé	1	
1324					partie haute (> 1m)	3			
1325		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,65		0	
1326					partie haute (> 1m)	0,67			
1327		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,12		0	
1328					mesure 2	0,24			

2ème étage - Chambre 9

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1329		Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,18		0	
1330	A				partie haute (> 1m)	0,08			
1331		Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,58		0	
1332	B				partie haute (> 1m)	0,42			
1333		Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,44		0	
1334	C				partie haute (> 1m)	0,24			
1335		Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,45		0	
1336	D				partie haute (> 1m)	0,67			
1337		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,61		0	
1338					mesure 2	0,06			
1339		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1340					mesure 2	0,65			
1341		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
1342					partie haute	0,69			
1343		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
1344					partie haute	0,68			
1345		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,38		0	
1346					partie haute	0,18			
1347		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
1348					partie haute	0,62			
1349		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37	Non dégradé	1	
1350					partie haute (> 1m)	5,5			
1351		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,2		0	
1352					partie haute (> 1m)	0,32			
1353		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,25		0	
1354					mesure 2	0,16			

2ème étage - Escalier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1355		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0,5		0	
1356					mesure 2	0,47			
1357		Balustres	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,13		0	
1358					partie haute (> 1m)	0,11			
1359		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	4	Non dégradé	1	
1360		Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	3,16	Non dégradé	1	
1361		Crémaillère	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35		0	
1362					partie haute (> 1m)	0,06			
1363		Main courante	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
1364					partie haute (> 1m)	0,4			
1365		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0,01		0	
1366					mesure 2	0,27			

2ème étage - Salle d'eau Wc 7

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1367	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1368					partie haute (> 1m)	0,63			
1369	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,52		0	
1370					partie haute (> 1m)	0,51			
1371	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,27		0	
1372					partie haute (> 1m)	0,43			
1373	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,26		0	
1374					partie haute (> 1m)	0,37			
1375		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1376					mesure 2	0,15			
1377		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,23		0	
1378					partie haute	0,58			
1379		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,55		0	
1380					partie haute	0,21			
1381		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,19		0	
1382					partie haute	0,06			
1383		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,07		0	
1384					partie haute	0,13			
1385		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	4,14	Non dégradé	1	
1386		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1387					partie haute (> 1m)	0,1			

2ème étage - Chambre 10

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1388	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1389					partie haute (> 1m)	0,16			
1390	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1391					partie haute (> 1m)	0,01			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1392	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1393					partie haute (> 1m)	0,09			
1394	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,15		0	
1395					partie haute (> 1m)	0,42			
1396		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,09		0	
1397					mesure 2	0,32			
1398		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,51		0	
1399					mesure 2	0,05			
1400		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,65		0	
1401					partie haute	0,3			
1402		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,08		0	
1403					partie haute	0,62			
1404		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	8,82	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
1405		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,48		0	
1406					partie haute	0,55			
1407		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	10	Non dégradé	1	
1408		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1409					partie haute (> 1m)	0,7			
1410		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1411					partie haute (> 1m)	0,07			
1412					mesure 3 (> 1m)	0,65			
1413		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,39		0	
1414					partie haute (> 1m)	0,16			
1415		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,61		0	
1416					mesure 2	0,2			

2ème étage - Pièce 5

Nombre d'unités de diagnostic : 36 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1417	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1418					partie haute (> 1m)	0,17			
1419	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1420					partie haute (> 1m)	0,31			
1421	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1422					partie haute (> 1m)	0,4			
1423	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,46		0	
1424					partie haute (> 1m)	0,37			
1425		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,16		0	
1426					mesure 2	0,01			
1427		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,32		0	
1428					mesure 2	0,02			
1429		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
1430					partie haute	0,14			
1431		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,22		0	
1432					partie haute	0,45			
1433		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,55		0	
1434					partie haute	0,09			
1435		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1436					partie haute	0,15			
1437		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,5		0	
1438					partie haute	0,32			
1439		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
1440					partie haute	0,46			
1441		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,4		0	
1442					partie haute	0,45			
1443		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,15		0	
1444					partie haute	0,66			
1445		Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,34		0	
1446					partie haute	0,43			
1447		Huisserie Fenêtre 3 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,65		0	
1448					partie haute	0,06			
1449		Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,49		0	
1450					partie haute	0,6			
1451		Huisserie Fenêtre 3 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,35		0	
1452					partie haute	0,68			
1453		Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
1454					partie haute	0,64			
1455		Huisserie Fenêtre 4 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
1456					partie haute	0,35			
1457		Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
1458					partie haute	0,1			
1459		Huisserie Fenêtre 4 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,6		0	
1460					partie haute	0,07			
1461		Fenêtre 5 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,63		0	
1462					partie haute	0,34			
1463		Huisserie Fenêtre 5 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
1464					partie haute	0,69			
1465		Fenêtre 5 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,3		0	
1466					partie haute	0,56			
1467		Huisserie Fenêtre 5 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
1468					partie haute	0,65			
1469		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,41		0	
1470					partie haute (> 1m)	0,7			
1471		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,12		0	
1472					partie haute (> 1m)	0,16			
1473		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1474					partie haute (> 1m)	0,55			
1475		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,06		0	
1476					partie haute (> 1m)	0,14			
1477		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,57		0	
1478					partie haute	0,26			
1479		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,51		0	
1480					partie haute	0,25			
1481		Volet 3	Métal	peinture	partie basse	0,16		0	
1482					partie haute	0,17			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1483		Volet 4	Métal	peinture	partie basse	0,65			
1484					partie haute	0,32		0	
1485		Volet 5	Métal	peinture	partie basse	0,3			
1486					partie haute	0,7		0	
1487		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,42			
1488					mesure 2	0,63		0	

2ème étage - Chambre 11

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1489	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,58			
1490					partie haute (> 1m)	0,3		0	
1491	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,35			
1492					partie haute (> 1m)	0,19		0	
1493	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,14			
1494					partie haute (> 1m)	0,64		0	
1495	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,41			
1496					partie haute (> 1m)	0,63		0	
1497		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,31			
1498					mesure 2	0,28		0	
1499		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,66			
1500					mesure 2	0,61		0	
1501		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,62			
1502					partie haute	0,21		0	
1503		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,15			
1504					partie haute	0,19		0	
1505		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,08	Non dégradé	1	
1506					partie haute	15,23			
1507		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,05			
1508					partie haute	0,13		0	
1509		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,14			
1510					partie haute (> 1m)	0,24		0	
1511		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,67			
1512					partie haute (> 1m)	0,09		0	
1513		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,65			
1514					partie haute	0,37		0	
1515		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,46			
1516					partie haute (> 1m)	0,42		0	
1517		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09			
1518					partie haute (> 1m)	0,07		0	

2ème étage - Dégagement 7

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1519	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	partie basse (< 1m)	0,03			
1520					partie haute (> 1m)	0,35		0	
1521	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	partie basse (< 1m)	0,11			
1522					partie haute (> 1m)	0,34		0	
1523	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	partie basse (< 1m)	0,21			
1524					partie haute (> 1m)	0,35		0	
1525	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	partie basse (< 1m)	0,32			
1526					partie haute (> 1m)	0,15		0	
1527		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,04			
1528					mesure 2	0,09		0	
1529		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,34			
1530					partie haute	0,23		0	
1531		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,43			
1532					partie haute	0,51		0	
1533		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04			
1534					partie haute	0,14		0	
1535		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,39			
1536					partie haute	0,7		0	
1537		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,18			
1538					partie haute (> 1m)	0,09		0	
1539		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,62			
1540					partie haute (> 1m)	0,28		0	
1541		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,51			
1542					partie haute (> 1m)	0,49		0	
1543		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,35			
1544					partie haute (> 1m)	0,36		0	
1545		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,42			
1546					partie haute (> 1m)	0,68		0	
1547		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,61			
1548					partie haute (> 1m)	0,63		0	

2ème étage - Chambre 12

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1549	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,08			
1550					partie haute (> 1m)	0,2		0	
1551	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,04			
1552					partie haute (> 1m)	0,56		0	
1553	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,01			
1554					partie haute (> 1m)	0,7		0	
1555	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,02			
1556					partie haute (> 1m)	0,18		0	
1557		Plafond	Plâtre	Toile de verre	mesure 1	0,63			
1558					mesure 2	0,04		0	
1559		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,57			
1560					mesure 2	0,02		0	
1561		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,66			
1562					partie haute	0,42		0	
1563		Huisserie Fenêtre	bois	Peinture	partie basse	0,25	Non dégradé	1	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1564		intérieure			partie haute	6			
1565		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,58		0	
1566					partie haute	0,57			
1567		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,44		0	
1568					partie haute	0,44			
1569		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1570					partie haute (> 1m)	0,58			
1571		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,5		0	
1572					partie haute (> 1m)	0,35			
1573		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,67		0	
1574					mesure 2	0,28			

2ème étage - Chambre 13

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1575	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,21		0	
1576					partie haute (> 1m)	0,63			
1577	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,42		0	
1578					partie haute (> 1m)	0,09			
1579	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,29		0	
1580					partie haute (> 1m)	0,09			
1581	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1582					partie haute (> 1m)	0,34			
1583		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,65		0	
1584					mesure 2	0,61			
1585		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,04		0	
1586					mesure 2	0,51			
1587		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,25		0	
1588					partie haute	0,54			
1589		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,67		0	
1590					partie haute	0,02			
1591		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
1592					partie haute	0,23			
1593		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,39		0	
1594					partie haute	0,65			
1595		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,22		0	
1596					partie haute (> 1m)	0,32			
1597		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,56		0	
1598					partie haute (> 1m)	0,17			
1599		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,29		0	
1600					partie haute (> 1m)	0,01			
1601		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1602					partie haute (> 1m)	0,21			
1603		Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,16		0	
1604					partie haute (> 1m)	0,15			
1605		Huisserie Porte 3	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,02		0	
1606					partie haute (> 1m)	0,02			
1607		Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1608					partie haute (> 1m)	0,42			
1609		Huisserie Porte 4	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,34		0	
1610					partie haute (> 1m)	0,37			
1611		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,27		0	
1612					mesure 2	0,39			

2ème étage - Salle d'eau Wc 8

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1613	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1614					partie haute (> 1m)	0,49			
1615	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,53		0	
1616					partie haute (> 1m)	0,2			
1617	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,14		0	
1618					partie haute (> 1m)	0,46			
1619	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1620					partie haute (> 1m)	0,45			
1621		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
1622					mesure 2	0,46			
1623		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,66		0	
1624					mesure 2	0,43			
1625		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11		0	
1626					partie haute	0,39			
1627		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,34		0	
1628					partie haute	0,38			
1629		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,09		0	
1630					partie haute	0,59			
1631		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,05		0	
1632					partie haute	0,32			
1633		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,32		0	
1634					partie haute (> 1m)	0,43			
1635		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1636					partie haute (> 1m)	0,28			

2ème étage - Chambre 14

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1637	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,47		0	
1638					partie haute (> 1m)	0,38			
1639	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,43		0	
1640					partie haute (> 1m)	0,09			
1641	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,03		0	
1642					partie haute (> 1m)	0,53			
1643	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,3		0	
1644					partie haute (> 1m)	0,53			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 30-10-18/2186



1645		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,21			
1646					mesure 2	0,35		0	
1647					mesure 1	0,04			
1648		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0,51		0	
1649		Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,51		0	
1650					partie haute	0,29			
1651		Huisserie Fenêtre intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,23		0	
1652					partie haute	0,28			
1653		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,67		0	
1654					partie haute	0,49			
1655		Huisserie Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,65		0	
1656					partie haute	0,21			
1657		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	18,5	Non dégradé	1	
1658					partie basse (< 1m)	0,56			
1659		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0,18		0	
1660		Volet	Métal	peinture	partie basse	0,55	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
1661					partie haute	3			
1662					mesure 1	0,54			
1663		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 2	0,32		0	

3ème étage - Pièce 6

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1664	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,36		0	
1665					partie haute (> 1m)	0,41			
1666	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,09		0	
1667					partie haute (> 1m)	0,3			
1668	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1669					partie haute (> 1m)	0,5			
1670	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0,31		0	
1671					partie haute (> 1m)	0,63			
1672		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,6		0	
1673					mesure 2	0,18			
1674		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,54		0	
1675					partie haute	0,41			
1676		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
1677					partie haute	0,48			
1678		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,69		0	
1679					partie haute	0,59			
1680		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,11		0	
1681					partie haute	0,22			
1682		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,25		0	
1683					partie haute	0,21			
1684		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,46		0	
1685					partie haute	0,18			
1686		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,18		0	
1687					partie haute	0,37			
1688		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,65		0	
1689					partie haute	0,08			

1er étage - Chambre 15

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1690	A	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,44		0	
1691					partie haute (> 1m)	0,62			
1692	B	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,07		0	
1693					partie haute (> 1m)	0,69			
1694	C	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,67		0	
1695					partie haute (> 1m)	0,28			
1696	D	Mur	Plâtre	papier peint	partie basse (< 1m)	0,64		0	
1697					partie haute (> 1m)	0,46			
1698		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,28		0	
1699					mesure 2	0,26			
1700		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,48		0	
1701					mesure 2	0,28			
1702		Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,41		0	
1703					partie haute	0,49			
1704		Huisserie Fenêtre 1 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,02		0	
1705					partie haute	0,12			
1706		Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,55		0	
1707					partie haute	0,67			
1708		Huisserie Fenêtre 1 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,42		0	
1709					partie haute	0,04			
1710		Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,59		0	
1711					partie haute	0,26			
1712		Huisserie Fenêtre 2 intérieure	bois	Peinture	partie basse	0,55		0	
1713					partie haute	0,49			
1714		Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,53		0	
1715					partie haute	0,42			
1716		Huisserie Fenêtre 2 extérieure	bois	Peinture	partie basse	0,04		0	
1717					partie haute	0,39			
1718		Volet 1	Métal	peinture	partie basse	0,7		0	
1719					partie haute	0,22			
1720		Volet 2	Métal	peinture	partie basse	0,3		0	
1721					partie haute	0,6			
1722					mesure 1	0,62			
1723		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 2	0,25		0	

1er étage - Salle d'eau Wc 9

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

-	B	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Toile de verre et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1724		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,18		0	
1725						mesure 2	0,34		
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1726		Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,04		0	
1727					partie haute (> 1m)	0,43			
1728		Huisserie Porte 1	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,03		0	
1729					partie haute (> 1m)	0,18			
1730		Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,64		0	
1731					partie haute (> 1m)	0,58			
1732		Huisserie Porte 2	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,23		0	
1733					partie haute (> 1m)	0,2			
1734		Radiateur	Fonte	peinture	mesure 1	0,05		0	
1735					mesure 2	0,1			

2ème étage - Salle d'eau Wc 10

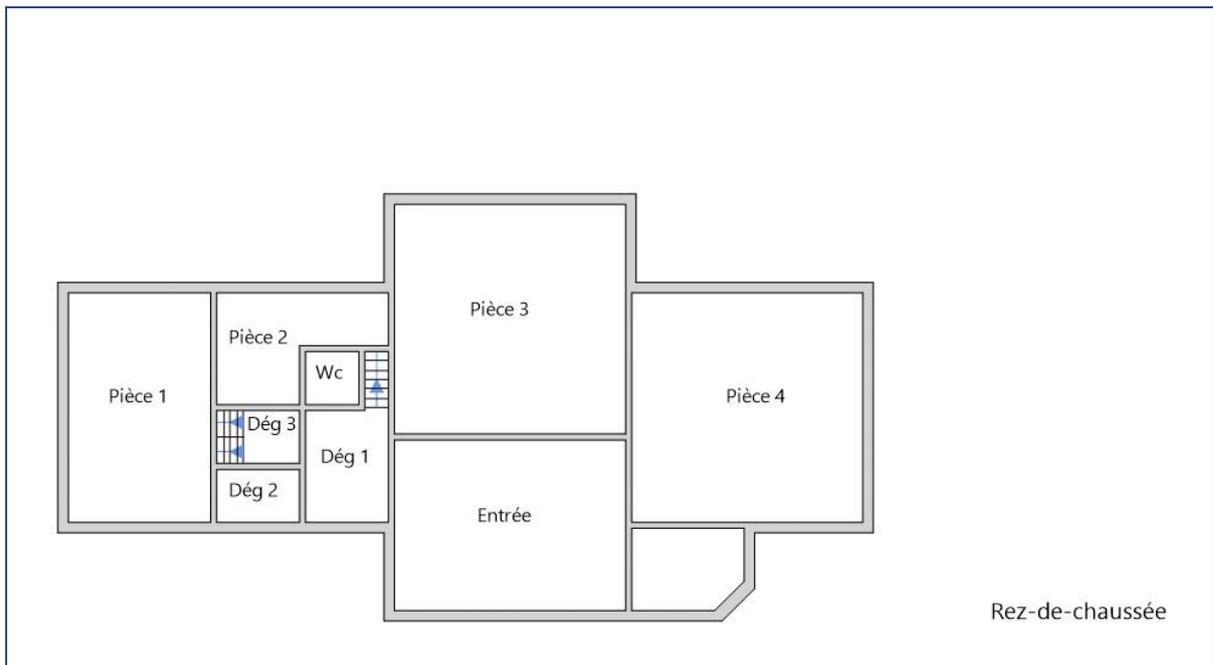
Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	peinture et faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1736		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,32		0	
1737					mesure 2	0,44			
1738		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,37		0	
1739					partie haute (> 1m)	0,28			
1740		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0,11		0	
1741					partie haute (> 1m)	0,29			

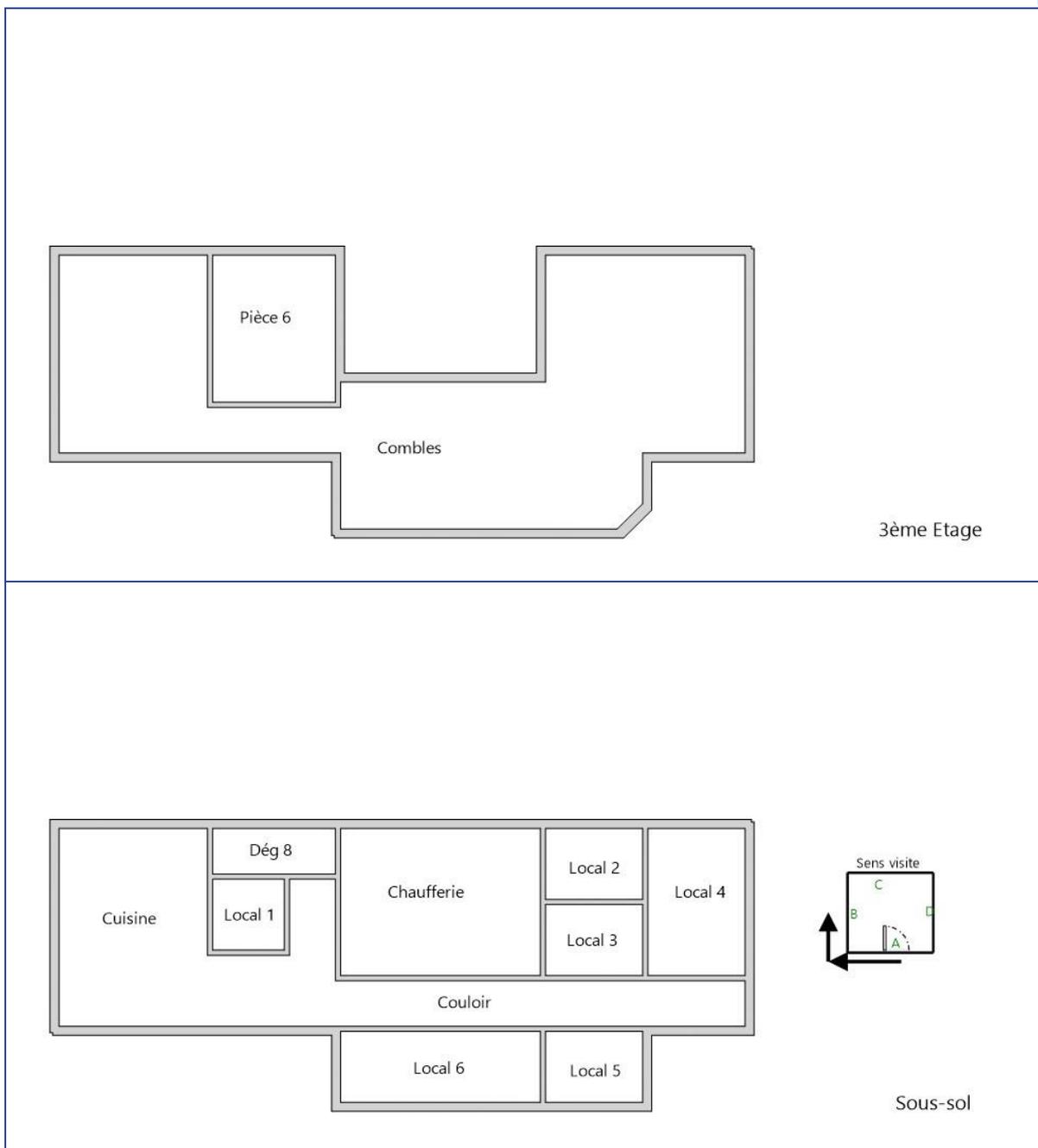
NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage







6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	915	57	796	38	24	0
%	100	6 %	87 %	4 %	3 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Le lettrage des murs : A est la porte d'entrée de la pièce, et le sens de visite est de gauche à droite, dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le présent diagnostic est non destructif. En cas de travaux ou aménagement, il est conseillé de réaliser un diagnostic complémentaire.

Etant donné la présence de meubles et équipements dans certaines pièces lors de la visite, il est possible que certains éléments n'étaient pas visibles et n'ont pas pu être vérifiés.

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 18/08/2021).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. KIRK WILLIAM

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **NOYEN SUR SARTHE**, le **19/08/2020**

Par : **FLORENT FRADET**

Société Activ'Expertise
Florent Fradet
21 rue de la Vallée St Blaise
72000 LE MANS
Siret : 81374060200012

7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** : <http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** : <http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.